RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 02941
Numéro SIREN : 800 289 472
Nom ou dénomination : M & A AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2018 sous le numéro de dépôt 64912

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 28-06-2018

N° DE DEPOT : 2018R064912

N° GESTION : 2014B02941

N° SIREN : 800289472

DENOMINATION : M & A AUDIT

ADRESSE : 35 rue de la Bienfaisance 75008 Paris

DATE D'ACTE : 28-02-2018

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Nomination de directeur général

M & A AUDIT
Société par actions simplifiée
au capital de 400.000 euros
Siège social : 35, rue de la BIENFAISANCE 75008 PARIS

800 289 472 RCS PARIS

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 FEVRIER 2018

Le 28 Février 2018, à 10 heures, les associés de la société par actions simplifiée M & A AUDIT au capital de 400.000 € divisé en 400.000 actions de 1 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation du président de la société, M. Norbert TRESFELS.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'assemblée est présidée par M. Norbert TRESFELS. La société EXA et M. Yves PASCAULT, les deux associés possédant tant par eux-mêmes qu'en qualité de mandataire le plus grand nombre de voix, présents et acceptants, sont désignées comme scrutateurs.

M. Norbert TRESFELS assurait le secrétariat de séance.

La SARL Cabinet FREZALS, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés réunissant la majorité du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés les documents suivants :

- les copies et les récépissés des lettres de convocation adressées aux associés et au commissaire aux comptes, les comptes annuels arrêtés au 31/08/2017, le rapport de gestion établi par le président, le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, et le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code du commerce, le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et au commissaire aux comptes, ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 aout 2017,
- Quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce et approbation desdites conventions,
- Nomination d'un directeur général,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture à l'assemblée du rapport établi par le Président, du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 aout 2017 et du rapport spécial du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Président, du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/08/2017, tels qu'ils lui ont été présentés, et qui se soldent par un bénéfice de 11.874 €.
Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve en conséquence de ce qui précède les actes de gestion accomplis par la présidence au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait, et donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve l'affectation du résultat qui lui est proposée et décide en conséquence d'affecter comme suit le bénéfice net comptable de 11.874 € :

- A la réserve légale pour 11.874 €

L'assemblée générale reconnaît que, conformément à la loi, il a été rappelé qu'au cours des deux premiers exercices, il n'a pas été distribué de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les effets des conventions décrites dans le rapport du commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer M. Yves PASCAULT, demeurant 22 rue de Berri Apt 1203 75008 Paris, en qualité de directeur général, chargé d'assister le président conformément à l'article 16 des Statuts sans limitation de durée avec les mêmes pouvoirs que le Président.

Intervenant aux présentes, M. PASCAULT Yves déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher de les exercer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13 heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé après lecture par le Président et les membres du bureau.

Norbert TRESFELS
Président
Secrétaire de séance
Représentant EXA SA, Scrutateur

Yves PASCAULT
Scrutateur